Les déchèteries,

Déchets acceptés en déchèteries

METAUX : Mobilier, bicyclettes, récipients vides et non souillés, ...

BOIS : Vieux meubles, planches, panneaux, palettes, caisses, ...

DÉCHETS VERTS : Feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, branchages, ...

GRAVATS ET DÉCHETS INERTES : Béton, briques, tuiles et céramiques, ...

PLATRE : Plaques, carreaux, ...

CARTONS : Cartons vidés et pliés, ...

TOUT VENANT : Déchets divers non recyclables tels que revêtements de sol, matelas, papiers peints, objets en plastique ...

INCINERABLE : Films plastiques, tissus souillés, jouets en plastique, bacs en plastique, ...

DÉCHETS DE BRICOLAGE / DE JARDINAGE : Pots de peinture, vernis, solvants, colles, cires, soude, produits de piscine, engrais, désherbants, insecticides, antiparasites, ...

DÉCHETS DE CUISINE : Huiles alimentaires usagées

DÉCHETS LIÉS AUX VÉHICULES : Huiles moteur, batteries, liquide de frein, liquide de refroidissement, pneumatiques, ...

EXTINCTEURS

ÉCRANS : Télévisions, écrans informatiques, ...

GROS ÉLECTROMÉNAGER : Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, ...

PETIT ÉLECTROMÉNAGER : Hi-fi, rasoirs, sèche-cheveux, ...

AMPOULES : Lampes fluocompactes, tubes néons, ...

VERRE : Bouteilles, bocaux et pots en verre, ...

PAPIERS : Journaux, magazines, prospectus, papiers divers, ...

TEXTILES : Vêtements, chiffons, ...

DÉCHETS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS : Piles, batteries, cartouches d'encres, ...

L'accès aux déchèteries est réservé

Déchets réfusés en déchèteries

- Déchets amiantés y compris l'amiante-ciment
- Ordures ménagères
- Déchets radioactifs
- Cadavres d'animaux
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Bouteilles de gaz (sauf camping gaz)
- Déchets explosifs
- Récipients sous pression

RAPPEL

Les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE) doivent être repris prioritairement par les magasins lors de l'achat d'appareils neufs sur la base d'un repris pour un acheté.

Les dépôts sauvages sont pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 et R635-8 du Code pénal (amendes jusqu'à 1500 €). Les déchèteries vous permettent de déposer vos déchets non collectés en porte-à-porte.

Notre rôle

- Vous accueillir
- Orienter les usagers
- Contrôler la nature du déchets
- Autoriser ou non le déchargement dans les bennes
- Faire respecter le règlement intérieur
- Veiller à la bonne tenue du site

L'agent peut à tout moment vous demander un justificatif de domicile

Votre rôle

- Respecter les agents
- Respecter les autres utilisateurs
- Vider les récipients avant dépôt
- Suivre les consignes de l'agent
- Mettre les déchets dans les bennes correspondantes
- Laisser « place propre »
- Ne pas dépasser les 2m^3 par jour ou 1000 kg
- Interdiction de descendre dans les bennes et de récupérer des déchets
- Respecter le sens de circulation et le règlement intérieur

Avant de jeter un objet, demandez-vous s'il est réutilisable, s'il est réparable ou s'il peut être utile à quelqu'un d'autre...

ATTENTION : l'accès est autorisé uniquement aux véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes PTAC (poids total autorisé en charge)

hèteries

Vauguillettes

Rue des Longues Raies
ZI des Vauguillettes SENS - Tél : 03 86 95 30 93

Horaires d'Eté (1er avril au 15 octobre)
- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15h** à **19h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Jeudi et les Jours Fériés

Horaires d'Hiver (16 octobre au 31 mars)
- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15 h** à **17h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Jeudi et les Jours Fériés

Sablons

Rue Bellocier
ZI des Sablons SENS - Tél : 03 86 65 63 24

Horaires d'Eté (1er avril au 15 octobre)
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15h** à **19h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Lundi et les Jours Fériés

Horaires d'Hiver (16 octobre au 31 mars)
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de **10h** à **12h** et de **15h** à **17h**
- Dimanche de **9h** à **12h**
- Fermeture le Lundi et les Jours Fériés